

DE LA CONFRONTATION AU DIALOGUE SOCIAL AUTOUR DES ENJEUX SOCIOECONOMIQUES ENTRE LES COMMUNAUTES LOCALES ET LA MINE D'OR DE BONIKRO : UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES DYNAMIQUES SOCIALES DANS L'ECONOMIE MINIERE EN COTE D'IVOIRE

Alain TOH

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY d'Abidjan

alain.toh.1@gmail.com

Mory DIAKITE

School of Business and Law, Central Queensland University-Australia, North Rockhampton QLD 4702

diakite.mory@cqumail.com

Résumé

La Mine d'Or de Bonikro a contribué à la reconfiguration de la sous-préfecture de Hiré sur le plan socioéconomique depuis son entrée en production minière en 2008. Cependant, si la présence de cette opération minière avait créé une lueur d'espoir pour un développement rapide au niveau local, la relation avec les parties prenantes va se détériorer au fil des années, avec parmi les points de friction majeure l'emploi local et l'occupation massive des terres agricoles, source principale de revenus des ménages directement impactés par le projet minier. Les tensions subséquentes entre la Mine et la Communauté vont se traduire par la perte temporaire de la licence sociale d'opération pour la première citée et les conséquences d'une mutation socioéconomique rapide pour la seconde partie. Face à cet état de fait, chaque acteur mobilise des stratégies de maximisation de ses bénéfices dans le projet minier à travers le dialogue participatif.

Mots-clés : Confrontation, dialogue social, enjeux socioéconomiques, Hiré, Côte d'Ivoire

Abstract

The Bonikro Gold Mine has contributed to the socio-economic reconfiguration of the Hiré sub-prefecture since it began mining in 2008. However, while the presence of this mining operation had created a glimmer

of hope for rapid local development, relations with stakeholders deteriorated over the years, with local employment and the massive occupation of farmland, the main source of income for households directly impacted by the mining project, among the major sticking points. Subsequent tensions between the mine and the community resulted in the temporary loss of the social license to operate for the former, and the consequences of rapid socio-economic change for the latter. Faced with this state of affairs, each stakeholder mobilizes strategies to maximize its benefits from the mining project through participatory dialogue.

Keywords : Confrontation, social dialogue, socio-economic issues, Hire, Côte d'Ivoire.

Introduction

Bien qu'elle contribue à la croissance économique du pays (Ameganvi, 2015 ; Chuhan-Pole et al, 2020), l'industrie minière fait l'objet de nombreuses critiques quant à ses impacts sur l'environnement et la société. Ainsi, les compagnies minières font face à des contestations sociales de la part des populations locales, ce qui fragilise leur licence sociale d'opérer. De manière générale, comme l'ont souligné Bergeron et al :

[...] l'ouverture et l'exploitation d'une mine ne sont pas seulement affaire de santé, de sécurité et de redistribution (ou d'exploitation) économique, elle pose aussi des questions plus générales de changement social, de contrôle politique, de justice environnementale et de projet sociétal pour les communautés et sociétés concernées (Bergeron et al, 2016 : 2)

Dans cette perspective, le cas de la sous-préfecture de Hiré est symptomatique. Depuis 2007, cette région abrite la présence de la mine d'or de Bonikro, qui dans ses relations avec les populations locales, a fait l'objet de plusieurs griefs qui avaient conduit à des blocages des activités minières entre 2013-2015. Cet état de fait a créé un climat délétère dans un contexte qui semblait pourtant épargné la possibilité d'une expansion des activités minières dans la zone de Hiré. En effet L'entreprise

minière, si elle avait obtenu un capital social solide dès les débuts de l'exploitation aurifère, ce capital social (Dasgupta, 2010 ; Abrika et Perret, 2016 ; Ferrary, 1999) s'est émoussé pour laisser place à des mécontentements. On pourra dès lors se poser la question de savoir si ces crises sont la manifestation d'actions structurées assumées par l'ensemble de la communauté locale. Ou bien ces actions hostiles à l'endroit de la compagnie sont-elles des contestations passagères conduites par des groupes de personnes ?

Quoi qu'il en soit, ces crises montrent bien que des risques sociaux dans le contexte des relations entre les compagnies minières et les parties prenantes locales sont par moment inéluctables et rendent compte des fondements structuraliste et interactionniste du conflit selon Max Gluckman (1956).

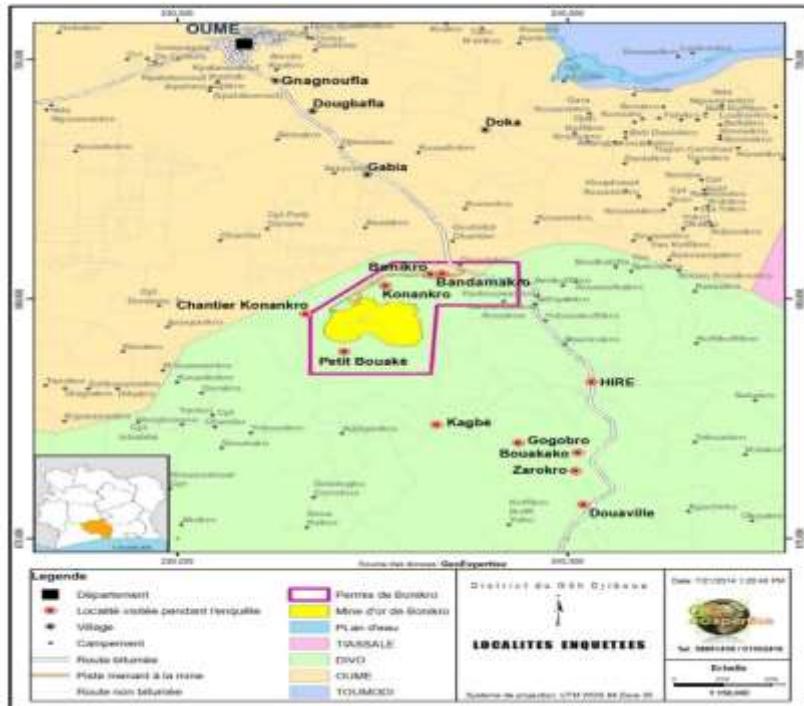
Si l'entreprise doit perdre son capital de crédibilité auprès de l'opinion publique et perdre des bénéfices financiers dans le cas d'un arrêt de ses activités (Franks et al. 2014 ; Bergeron et al. 2016), les populations locales doivent aussi craindre la perte d'opportunité d'emploi et la diversification des activités économiques. C'est dire que chaque acteur trouve dans la confrontation sociale une perte substantielle des intérêts liés à l'exploitation minière. Nonobstant cette situation, les constats indiquent la persistance du conflit entre les acteurs. Qu'est-ce qui explique ce rapport conflictuel ? Quels sont les types de rapports qu'entretiennent la compagnie minière et les parties prenantes de la sous-préfecture de Hiré ? Quels sont les impacts socioéconomiques de la présence de la mine aurifère à Bonikro et Hiré ? Quelles sont la perception et les attentes des acteurs en conflit ?

L'objectif de cette contribution est de comprendre les interactions sociales entre la mine d'or de Bonikro et les différentes parties prenantes dans la localité de Hiré.

Méthode et outils

L’opération méthodologique menée a conduit à l’usage de trois (3) techniques de collecte des données réalisées concomitamment dans le cadre de cette étude. La recherche documentaire a consisté à la consultation de la documentation diverse sur le projet minier, ainsi que des publications scientifiques. L’usage de l’observation renvoie à la collecte de données durant les moments de conflits et les réunions pour la résolution des blocages communautaires. L’enquête marquée essentiellement par des interviews individuelles approfondies dans les six (6) villages et les cinq (5) hameaux riverains de la mine d’or de Hiré, les autorités administratives et politiques de la sous-préfecture de Hiré et de la ville de Divo. Ces localités constituent les champ géographique et social de l’étude. Ces choix se justifient par le fait que le site d’accueil des installations de la mine appartient à la sous-préfecture de Hiré dont le chef-lieu de région est la ville de Divo. La carte ci-dessous indique les localités de la sous-préfecture de Hiré qui ont été couvertes par nos enquêtes.

Figure 1 : Localisation du champ géographique de nos enquêtes dans la sous-préfecture de Hiré



Source : Cabinet Géo-expertise, 2024

La répartition des enquêtés se présente dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition des enquêtés

Groupes stratégiques	Localité	Nombre de personnes
Administration locale	Hiré, Divo	5
Chefs et leaders Communautaires	Sous-préfecture de Hiré	10
Propriétaires terriens coutumiers	Sous-préfecture de Hiré	30
Agriculteurs	Sous-préfecture de Hiré	40
Leaders de groupe et jeune	Sous-préfecture de Hiré	15
Total		100

Source : Enquêtes de terrain, 2024

Dans une approche compréhensive, les entretiens ont été conduits dans un élan semi-directifs sur un ensemble de thématiques, notamment les perceptions de l'exploitation minière, les besoins et les attentes des parties en conflit, la description des rapports sociaux, l'emploi, l'indemnisation des biens perdus à la faveur de l'exploitation minière, les investissements locaux, etc. Toutes ces préoccupations de recherche ont permis une compréhension plus approfondie des interactions et des systèmes d'actions concrètes.

1. Analyse des impacts positifs socioéconomiques de l'exploitation minière et développement communautaire dans la région de Hiré

Les enquêtes indiquent que investissements locaux réalisés par la mine d'or de Bonikro sont énormes et diversifiés : le renforcement de la production en eau potable et l'extension du réseau électrique à Hiré, l'installation et l'équipement d'une station radio-communautaire, le renforcement des capacités de l'institution de formation et d'éducation féminine de Hiré, le

reprofilage de routes communautaires et des voies à l'intérieur de la ville de Hiré, l'amélioration de l'assainissement dans la commune de Hiré, la construction et l'équipement d'un nouveau centre de santé, etc. La mine a également mis un accent particulier sur les activités économiques pouvant procurer rapidement des ressources financières aux jeunes, aux femmes, aux propriétaires terriens coutumiers et aux exploitants dont les plantations ont été occupées par les activités minières. Cet axe prend en compte les domaines du financement des projets à impacts rapides, de l'agriculture, de la transformation, de la conservation des produits et du commerce. Ces investissements découlent d'un angle de la politique de développement communautaire de la compagnie qui vise à réduire les effets des impacts résiduels.

Dans un souci de mieux coordonner ses actions de développement local, la mine a même suscité plusieurs partenariats, dont celui avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), établi en septembre 2011 et axé sur le développement socio-économique local. Ce projet de partenariat est actuellement dans sa phase opérationnelle depuis janvier 2012 avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), partenaire technique du projet minier. Cet organisme a mené une étude d'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement (PSD)¹ et d'un Plan de Développement Local (PDL)² à travers un processus participatif

¹ Le document de Plan stratégique de développement (PSD), est un outil d'orientation des actions de développement de la zone impactée par l'exploitation minière dans la sous-préfecture de Hiré. L'objectif du PSD est d'identifier, à travers un exercice de réflexion qui implique les populations concernées, les axes majeurs des actions de développement de la localité.

² Le document de Plan de Développement Local participatif (PDL), dont la production est alimentée dans une large mesure à partir du Plan Stratégique de Développement, a été piloté par une équipe de techniciens spécialisés en animation participative. Sa mise en œuvre favoriserait une amélioration de l'accès des populations de la sous-préfecture de Hiré aux infrastructures sociales de base, la réduction de la pauvreté par un développement des activités génératrices de revenus (AGR), la promotion de l'entrepreneuriat au niveau local, et une prise en charge raisonnée des populations économiquement faibles, notamment les jeunes désœuvrés, déscolarisés et les femmes.

et inclusif. De façon opérationnelle, le PDL a été décliné en 91 quatre-vingt-onze projets dont l'exécution constitue autant de réponses aux défis majeurs liés aux impacts socio-économiques pour un coût global de 2.521.587.000 F.CFA.

À l'issue d'un exercice de priorisation des projets réalisés avec l'implication des parties prenantes, 16 projets ont été retenus pour bénéficier d'un appui à travers un plan opérationnel triennal conjoint Mine-PNUD élaboré sur la période 2012-2013³ (voir quelques images à la figure 2 ci-après).

Figure 2 : Projets de développement communautaire exécutés dans le partenariat Mine-PNUD



Source : Rapport périodique PNUD, décembre 2014

Compte tenu de son impact sur l'économie agricole locale, la création de la mine d'or a constitué pour les communautés locales un espoir de bénéficier des avantages (emploi, achat local, développement économique etc.).

Cependant, la main-d'œuvre qualifiée dans le secteur minier étant très limitée, la compagnie minière n'arrive pas à satisfaire cette attente de la jeunesse communale de Hiré. De plus, les emplois qualifiés dans le secteur minier, comme dans toute autre

³ Rapport du Partenariat Newcrest Hiré Côte d'Ivoire-PNUD pour le développement des activités économiques et sociales dans la sous-préfecture de Hiré (2011-2015) ; page 8-33

activité à grande échelle, sont pourvus par appel à candidature à l'échelle nationale ou même internationale. Dans ce contexte, la création d'un cadre de dialogue parallèle s'impose.

Dans l'optique d'assurer une transparence dans la création d'emplois locaux dit emploi « local-local », un mécanisme participatif a été adopté en plénière le mercredi 1^{er} juin 2016 à la sous-préfecture de Hiré. Aussi, des termes, conditions et modalités ont été déterminées de communs accords dans l'opérationnalisation du protocole, s'appliquant à la mine et à ses sous-traitants aussi bien pour les embauches d'une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée.

2. Exploitation minière, acteurs sociaux et l'acceptabilité sociale

En vue de réduire ses coûts d'opérations des gisements satellites de Hiré, la mine a adopté des mesures commerciales n'ayant pas eu l'adhésion préalable des communautés directement impactées par ses travaux miniers. Il s'agit entre autres d'un moratoire de construction sur des lotissements communautaires adjacents, de changement continu du périmètre d'emplacement des fosses d'extraction minière entraînant ainsi un phénomène dit parcelles retenues et non-retenues pour les compensations agraires et foncières, de la décision d'exploiter une mine à proximité d'une ville et le début des opérations avant la fin du processus de compensation foncière et agraire, de la négligence de certaines réalités culturelles telles que la libation ou les rituels sacrificiels, entre autres.

Quant aux communautés locales, elles ont développé plusieurs commodes opportunistes pour parvenir à maximiser leur profit, notamment les blocages de routes et opérations minières, le symptôme des livres blancs consistant à soumettre plusieurs demandes communautaires à la mine compagnie comme préconditions pour l'extension des travaux miniers sur les terres

coutumières, l'anticipation des impacts négatifs à travers l'initiative de lotissement des terres rurales et la création de lots urbains dits lots satellitaires sur les périmètres potentiels d'extension des travaux miniers, l'adoption de nouvelles spéculations agraires plus rentable dans les compensations et la création de nouvelles parcelles la veille des inventaires agraires en vue de paiement d'indemnités compensatrices, le recours au tribunal pour des revirements de situation souvent avec des présomptions de propriété endommagées par la mine, etc.

3. Acteurs sociaux, rapports de production et dynamique de la conflictualité en contexte minier

Dans une perspective théorique du conflit chez Gluckman, analysons les principaux griefs des communautés. Pour y parvenir, cette recherche se propose de dresser le tableau ci-dessous récapitulatif d'une trentaine (30) de blocages communautaires ayant occasionné l'interruption de production minière pendant 93 jours et 73 nuits entre août 2014, début des tracés et planification de la phase opérationnelle du projet minier de Hiré, et décembre 2015, date initialement prévue pour la finalisation du processus de l'acquisition des terres et de la compensation des cultures dudit projet.

Les leçons tirées de ces confrontations malheureuses entre les parties prenantes pourraient faire jurisprudence dans le secteur minier ivoirien et africain. Ainsi, à la lumière des blocages consignés dans le tableau sur la page suivante, un décryptage de quelques insatisfactions sociales est fait dans les sous-titres ci-dessous.

Tableau 2 : Récapitulatif des blocages communautaires entre août 2014 et décembre 2015

COMPILATION DES BLOCAGES COMMUNAUTAIRES DES TRAVAUX DE NEWCREST					(entre août 2014 et décembre 2015)
N°	DATE DE BLOCAGE	ZONE DE BLOCAGE	PROTESTATAIRES	RAISONS DE BLOCAGE	DURÉE ET LEVÉE DU BLOCAGE
1	15 août 2014	Route de Chapelle à Hiré	Un groupe de Jeunes	Réclamation sur les compensations de plantations et lots urbains	Une journée, et intervention des autorités locales
2	24 août 2014	Route de Chapelle à Hiré	Exploitants agricoles impactés	Definition de chronogramme claire et précis du paiement d'indemnités	Une journée, et intervention des autorités locales
3	24 octobre 2014	Route de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes	Absence de chronogramme de paiement et de communication	Une journée, et intervention des autorités locales
4	30 octobre 2014	Route de Chapelle à Hiré	Exploitants agricoles impactés	Non satisfaction du chronogramme	Une journée, et intervention des autorités locales
5	11 novembre 2014	Camp du personnel à Hiré	Jeunesse communale	Demande d'emplois des jeunes de la commune de Hiré à la mine	Une journée, et intervention des autorités locales
6	18 novembre 2014	Projet de Dougbaflla-Est	Association des Planteurs de Dougbaflla-est	Non satisfaction de la procédure de compensation	Une journée, et intervention du Préfet d'Oumé
7	15 au 22 décembre 2014	Projet de Dougbaflla-Est	Association des Planteurs de Dougbaflla-est	Non satisfaction de la procédure de compensation	Huit jours et nuits, négociation par la Gendarmerie, le Préfet d'Oumé
8	17 décembre 2014	Route de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes	Demande d'emplois à la mine	Une journée, négociation avec les représentants et Newcrest
9	18 et 19 décembre 2014	Route de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes de Bouakako	Demande d'emploi pour les jeunes de Bouakako	Une journée, négociation avec les représentants
10	16 janvier 2015	Site de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes de Bouakako	Demande d'emplois pour les jeunes	Une demi-journée, Intervention de la police
11	19 janvier 2015	Site de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes se réclamant des impactés	Alléation de destruction de parcelles non-retenues	Une demi-journée, Intervention de la police
12	26 janvier 2015	Site de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes se réclamant des impactés	Alléation de destruction de parcelles non-retenues	Une demi-journée, Intervention de la police
13	27 janvier 2015	Site de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes se réclamant des impactés	Demande d'emplois et non satisfaction des compensations	Une journée, négociation avec les représentants et Newcrest
14	14 au 18 février 2015	Site de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes se réclamant des impactés	Non satisfaction des compensations et paiement des 772 hectares	5 jours et nuits, 17 février 2015 viste de Newcrest au Ministre des Mines à
15	19 février 2015	Camp du personnel à Hiré	Un groupe de jeunes se réclamant des impactés	Non satisfaction des compensations et paiement des 772 hectares	Réunion publique avec le Préfet, la Direction des mines et les autorités
16	17 mars 2015	Piste du camp du personnel à Hiré	Un plaignant	Alléation de non-paiement de compensation de 100.000 Fcfa	Une demi-journée, reconnaissance d'avoir perçu le montant la semaine
17	24 mars 2015	Route de Chapelle à Hiré	Famille Anga	Non-satisfaction des montants de paiement	Une journée, négociation avec les représentants et Newcrest
18	27 mars 2015	Route de Chapelle à Hiré	Un groupe de jeunes se réclamant des impactés	Non satisfaction des compensations, paiement des parcelles non retenus	Une journée, négociation avec les autorités
19	31 mai 2015	Ligne électrique Akissi-so	Jeunesse de Gnankakro	Demande de compensation ou emploi à la mine	Une journée, négociation avec les plaignants
20	4 juin 2015	Route de convoyage	Famille Koffi	Demande de compensation d'une parcelle familiale	Une demi-soirée, reconnaissance de compensation à un membre de la famille
21	5 juin 2015	Site d'Akissi-so	Un groupe de jeunes de Bouakako	Demande de réalisation de la cérémonie de libation	Une journée, négociation avec les autorités
22	11 juin 2015	Ligne électrique Akissi-so	Jeunesse de Gnankakro	Demande de compensation d'une parcelle ou emploi à la mine	Une journée, négociation avec les plaignants
23	29 juin 2015	Site de construction du Centre de santé de Hiré	Un groupe de jeunes	Protestation contre la construction d'un CSU dans une ville minière	Manifestation suspendue avec pour des échanges entre les parties
24	30 juin 2015	Ligne électrique Akissi-so	Un plaignant	Alléation de non-paiement de compensation de parcelle	Une demi-journée, reconnaissance d'avoir perçu la compensation la semaine
25	3 juillet 2015	Tous les accès au site de Bonikro	La jeunesse de Konankro	Recusation de l'entreprise SUISSE Construction par Konankro	Une journée, négociation avec les autorités
26	7 juillet 2015	Site d'Assondji-so	Un plaignant	Réclamation de la compensation de sa parcelle	Une demi-journée, visite de constat avec levé points GPS
27	8 au 11 août 2015	Tous les sites du projet de Hiré	La jeunesse de Bouakako	Tentative de contournement de la cérémonie de libation	4 nuits et jours, échec des négociations, intervention de la gendarmerie de Divo
28	1 septembre au 21 octobre 2015	Tous les sites du projet de Hiré	Une centaines de femmes agées et de jeunes	Non satisfaction des compensations, emploi jeunes et paiement des 772	52 jours et nuits, négociation avec le gouvernement et les plaignants
29	05 Octobre 2015	Route de convoyage	La jeunesse de Gogobro	Emploi jeunes, arrêt des travaux du TSF, réalisation des engagements,	Une demi-journée, négociation sur le site de la gendarmerie
30	14 au 17 décembre 2015	Tous les sites du projet de Hiré	La jeunesse de Bouakako	Emplois des jeunes à la mine et prise en compte du livre blanc de	4 jours et nuits, échec de négociations, intervention de la police et gendarmerie

Source : Enquête de terrain, 2024

A la lumière des données contenues dans ce tableau, il est clair que les rapports entre populations et Compagnie minière s’inscrivent dans une dynamique conflictuelle au cœur de laquelle se joue la survie des acteurs. Dans un contexte où les parties prenantes sont guidées par des logiques socio-économiques divergentes sur la ressource, son contrôle et sa gestion ; ce qui justifient la conflictualité (Touraine, 1997 ; Gluckman, 1956). En d’autres termes, l’environnement minier ivoirien offre des leviers de développement des conflits autour des ressources. La nature et les manifestations des tensions et heurts déclenchés par les communautés locales mettent en exergue la complexité des rapports sociaux autour des activités minières à Hiré et rendent sociologiquement compte des inégalités sociales qui structurent les rapports de production dans l’économie minière et impacte le développement communautaire.

3.1. L’industrie minière : un partenaire tant indispensable qu’embarrassant pour le développement communautaire ?

Ayant reçu de l’État le permis d’exploitation minière PE-44 pour son projet satellite de Hiré en décembre 2013, la mine a commencé les travaux de production en janvier 2015. En juin 2015, elle a entrepris un programme d’exploration d’expansion sur plusieurs cibles situées dans un rayon de 20 kilomètres du site minier de Hiré. Des résultats encourageants enregistrés, dans la zone de Hiré-Est, ont conduit la compagnie à réfléchir sur les stratégies visant à intensifier ses recherches en vue d’augmenter la durée de vie de la mine de Hiré, tout en accroissant son niveau de production à l’usine de Bonikro.

Cependant, l’exécution de cette vision a été confrontée à la résistance des jeunes et propriétaires terriens coutumiers qui ont

posé des conditions d'accessibilité et ont conduit par la suite plusieurs manifestations pour demander un quota préférentiel d'emploi local pour les jeunes du village, l'organisation d'une cérémonie de libation culturelle sur les sites déjà en exploitation, la prise en compte des doléances inscrites dans le « livre blanc » et la revue à la hausse des barèmes de compensation agraire et foncière.

Le blocage communautaire du 8 au 11 août 2015 a eu un double effet néfaste pour l'industrie, notamment un retard considérable sur l'échéancier de l'exploration et une perte de ressources financières résultant de l'arrêt des opérations existantes. Dans cette posture, la mine n'avait pas plusieurs scenarii en stock; les pourparlers étaient fragiles et déraillaient au moindre incident ; chaque partie pensait que reculer équivalait à capituler.

La compagnie minière a en dernier lieu bénéficié de l'intervention des forces de l'ordre (police et gendarmerie) par l'entremise des autorités administratives compétentes pour restaurer l'ordre et libérer les engins et les sites miniers. Les parties sont finalement parvenues à tenir des rencontres de conciliation les 12 et 13 août 2015 à Bouakako (village propriétaire terrien), à l'issue desquelles, elles se sont engagées à recourir exclusivement au dialogue inclusif et au règlement à l'amiable des différends sous l'arbitrage de l'administration locale.

Pour la même occasion, le contentieux relatif à la cérémonie de libation pour laquelle la compagnie avait initialement admis de débourser six millions de francs (6 000 000 F CFA) a finalement accepté de revoir ce montant à la hausse à hauteur de dix millions de francs (10 000 000 F CFA) dont le chèque a été transmis au chef du village au cours d'une cérémonie sous la présidence du sous-préfet, le 13 août 2015.

Le blocage du 05 octobre 2015 avait été orchestré par la jeunesse du village propriétaire coutumier du site minier de Bonikro.

Cette manifestation a entraîné un retard du processus de validation du projet d'extension du parc à résidus, partie intégrante de la révision de l'étude d'impact environnementale et sociale (EIES) de la mine de Bonikro.

Figure 3: Blocage de route de la mine de Hiré



Figure 4: Blocage de route de la mine de Bonikro



Source : Mine d'or de Hiré, août 2015

Source : Mine d'or de Bonikro, octobre 2015

À l'origine, le parc à résidus à l'époque avait une capacité de stockage légèrement supérieure à 14 millions de tonnes. Cela était juste suffisant pour contenir les résidus associés au traitement du minerai en provenance de la seule fosse de Bonikro. Le transport du minerai du site minier de Hiré vers l'usine de traitement de Bonikro avait nécessité l'augmentation de la capacité de stockage des résidus, d'où l'initiative d'un projet d'extension du parc à résidu.

Cependant, la communauté de Gogobro a bien voulu troquer son acceptation de ce projet à la mise en œuvre de tous les engagements antérieurs pris par les entreprises ayant à tour de rôle exploité le site minier.

La manifestation du 05 octobre qui a duré quelques heures s'est traduite par la fermeture de la voie principale de convoi du minerai et l'arrêt du moteur qui alimente l'usine de traitement en eau. Les revendications énumérées par le représentant de la jeunesse au cours des négociations sont entre autres : l'emploi

systématique de 75 jeunes à la mine, la mise en œuvre effective des accords de 2004 et 2010, l'arrêt immédiat des travaux d'inventaire pour l'extension du parc à résidus. Après plusieurs négociations, le village a finalement marqué son accord pour la mise en œuvre du projet d'augmentation de la capacité du parc à résidus.

Le blocage du 1^{er} septembre au 21 octobre 2015 a été coordonné par une équipe composée d'un prêtre, d'un pasteur et de quelques leaders de jeunes. Si ce blocage communautaire a été désavoué à la fois par l'industrie et l'administration, il semble avoir profondément heurté les sensibilités dans l'ensemble. Plusieurs facteurs déterminants ont contribué à sa constance.

En premier lieu, il y a l'organisation et la coordination du blocage. En effet, un groupe d'instigateurs, mécontent du retrait des lotissements dits satellitaires du processus de compensation foncière, a mobilisé des personnes déjà indemnisées, majoritairement des femmes, pour conduire le blocage de tous les travaux miniers à Hiré. Les raisons du blocage ont d'abord été avancées en marge des moments de cultes de la part des « hommes de Dieu ». Ensuite, leur participation active dans les évènements sur le terrain a motivé plusieurs personnes, particulièrement des femmes âgées qui avaient résolument cru à l'hypothèse selon laquelle le processus de compensation serait repris par l'industrie minière ainsi que l'octroi d'emplois aux familles ayant perdu leur terre à la faveur de l'exploitation minière.

L'on apercevait ainsi des plaignants se qualifier de victimes laissées pour compte par les autorités administratives relativement à leurs doléances faisant état de destruction de cultures par la mine sans compensation préalable. D'autres, notamment les propriétaires des parcelles dits non retenus et lots isolés, alléguait n'avoir pas été suffisamment consultés dans le cadre des accords consensuels établis le 28 août 2014 et le 24

septembre 2014 portant respectivement accords sur les modalités de compensation foncière et des terres loties.

Quant aux jeunes présents sur le terrain, ils jugeaient inéquitable le processus d’attribution des emplois non qualifiés à la mine et chez les sous-traitants. Ces derniers disaient participer à cette manifestation dans le but de prendre une éclatante revanche sur la mine et les autorités locales, tout en les accusant d’avoir un regard méprisant sur leur revendication. Vu sous cet angle, ce blocage, tel que mené par les initiateurs, paraissait davantage comme une sanction de la mine a posteriori qu’une revendication plausible sur les compensations a priori.

En deuxième lieu, la période choisie pour mener le blocage semble avoir été mûrement réfléchie. Les plaignants ont changé de manière très soudaine dans leur façon habituelle de revendiquer, avec une réussite qui dépendait probablement des expériences en la matière, pour prendre de court la compagnie minière et les autorités administratives. Certainement, ils avaient identifié le blocage comme la pratique communautaire la moins désirée par la mine et l’administration publique. De plus, ils ont attendu la période de pré-campagne de l’élection présidentielle de 2015, dans un contexte où les gouvernements sont moins prompts au recours à la force, surtout quand il s’agit de mobilisation des femmes et jeunes.

En troisième lieu, les plaignants étaient reçus et écoutés autant par la mine que par la direction générale du ministère de l’industrie et des mines et par le ministre en personne. Cela donne à voir la délicatesse de ce blocage. Finalement, la situation s’est moins complexifiée à l’approche de l’élection présidentielle du 25 octobre 2015. Les échos ici et là donnaient de conjecturer d’une intervention imminente des forces de l’ordre au lendemain des résultats de la présidentielle. Contre toute attente, le rapport de bon voisinage qui n’était plus au beau

fixe ou stable dans le bonheur et la réussite a commencé à se rétablir.

Désormais mal en point, les plaignants qui avaient *damé le pion* à la négociation locale ont décidément gardé leur destin en mains en adoptant la posture de solution commune négociée avec la mine et l'administration minière. C'est ainsi qu'une mission conjointe de la direction générale du ministère de l'industrie et des mines et des parties prenantes locales a permis de lever le blocage après deux jours de négociations sur le terrain, à la salle de mariage de la mairie de Hiré les 21 et 22 octobre 2015.

Baptisé « le plus long blocage communautaire à Hiré », il a occasionné plusieurs préjudices, notamment une perte financière énorme pour l'ensemble des parties. Pour la mine, il a provoqué une perte de production considérable associée aux coûts de mobilisation des engins et sous-traitants. À l'administration, il était question de l'absence d'attribution à l'État d'actions d'apport fixées à dix pour cent (10%) du capital de la société d'exploitation. Enfin, le manque à gagner pour le fonds de développement local minier, c'est-à-dire le cumul de 0,5% du chiffre d'affaires par an au profit des communautés locales.

Néanmoins, le blocage fut prolifique pour les leaders, propriétaires des 187 lots satellitaires avec l'accord de leur compensation à hauteur de 500 F CFA/m², soit un montant total de cinquante-trois millions neuf cent trente mille francs (53.930.000 F CFA). En revanche, si les leaders avaient, sans surprise, conforté leur statut pendant la période de blocage, ce n'était pas le cas après le blocage vu que la non-prise en compte de toutes les revendications ne qualifiait plus mathématiquement leurs présomptions. Ainsi, et par un retournement de situation, ils sont devenus à leur tour des bourreaux des plaignants insatisfaits, notamment les femmes et les jeunes qui n'ont bénéficié d'aucun avantage après 52 jours de manifestation, souvent sous la pluie battante. En très mauvaise posture envers ces derniers, les discours des ex-leaders de blocage étaient remis

en question. De ce fait, ils se sont délibérément inscrits dans la dynamique du dialogue avec la mine pour contrebalancer leur très mauvaise situation au cœur de la crise de résultats des revendications non traitées. Et ils doivent une fière chandelle au comité local de gestion des doléances qui planchait sur les plaintes communautaires de façon hebdomadaire, ce qui avait permis de traiter les réclamations résiduelles fondées sur les cas de compensation.

3.2. Stratégies des parties prenantes pour le maintien des rapports de bon voisinage

3.2.1. Stratégies communicationnelles de la compagnie auprès des communautés

Au regard des nombreux blocages communautaires des travaux de la mine à Hiré, les possibilités d'entraide de la licence sociale⁴ de l'industrie se sont amoindries ou ruinées, avec pour conséquences directes l'augmentation des risques et critiques du public allant jusqu'à porter atteinte à la réputation de la compagnie minière. Pour comprendre comment la mine a de nouveau pu être au diapason avec le ressentiment de la communauté locale et rétablir de bonnes relations avec celle-ci, cette étude a eu recours à l'expertise de Buck Berner, le directeur des relations communautaires de la mine d'alors, en vue de trouver une réponse à la question principale suivante :

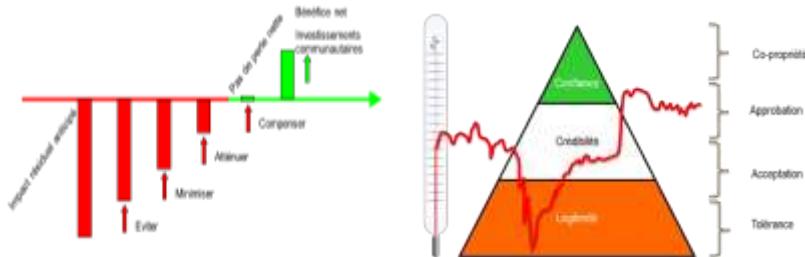
« Pourquoi, en dépit des sensibilisations et dialogues communautaires réalisés par la mine, de la compensation des pertes d'opportunité sur la base des barèmes consensuels, de la mobilisation active des autorités administratives, de la volonté des communautés à vivre en harmonie avec la mine, il y a toujours des tensions qui demeurent relatives ? »

⁴ Selon Boutilier et Thomson (2011), la licence sociale d'opération des entreprises est l'acceptabilité sociale, définie comme l'acceptation des activités d'une entreprise par les communautés avoisinantes et autres parties prenantes.

D'abord, Buck a indiqué que les tensions entre la mine et la communauté à Hiré étaient caractérisées par l'effet cumulatif d'un ensemble de causes complexes identifiées à l'analyse des discussions suite à plusieurs blocages, notamment la mise en cause de façon rétroactive des montants de compensations foncières et agraires, la demande de purge de droit coutumier et de privilège de la part des villages propriétaires fonciers traditionnels, la mitigation systématique de tous les nuisances opérationnelles.

À l'analyse, les explications du responsable des relations communautaires de l'entreprise indiquent que l'entente entre l'industrie minière et les communautés d'accueil ne peut se faire que sur la base de respect mutuel et d'attentes réalistes et non pas forcément sur l'application stricte du cadre réglementaire. Faudrait-il conclure que les compagnies devraient approcher trois dimensions sociales des conflits pour mieux comprendre les mécontentements communautaires : la dimension communautaire pour mieux saisir la source des émotions, la dimension structurelle pour la dynamique des tensions et la dimension culturelle pour justement comprendre la portée culturelle des confrontations malheureuses entre la mine et les communautés. Buck Berner a, quant à lui, développé les deux images ci-dessous pour illustrer la stratégie adoptée par la mine de Hiré pour le rétablissement de ses rapports de bon voisinage avec les communautés locales.

Figure 5 : Rétablissement de la licence sociale d'opération



Source : Buck Berner, janvier 2016

Selon les explications de son auteur sur la première l'image, la ligne horizontale au centre du diagramme indique la limite de « zéro impact » de la part de la mine sur les communautés. En dessous de cette ligne, se trouvent les impacts anticipés en zone rouge. Progressivement et grâce à l'intervention des spécialistes en matière environnementale et sociale, il est possible de réduire les impacts opérationnels anticipés en les évitant, en les minimisant et en les atténuant.

Cette réduction d'impacts indiquée par les flèches verticales vers le haut se fait au cours des différentes phases du projet minier; l'étude d'impact environnemental et social pour la planification, les informations publiques pour la phase opérationnelle et le plan de fermeture pour l'après-mine.

Quand la réduction des impacts a atteint la ligne de « zéro impact », les interventions environnementales et sociales subséquentes mènent à un gain net, représenté par la zone verte qui se trouve en haut de la ligne de « zéro impact ». C'est le gain net qui assure finalement l'acceptabilité sociale du projet, d'où le maintien de la licence sociale d'opération à travers la réduction des effets et

des impacts résiduels non atténuables par des investissements sociaux au bénéfice des communautés riveraines.

La deuxième image représente le rétablissement de la licence sociale d'opération. En effet, ayant atteint un gain net, l'acceptation sociale du projet monte rapidement. C'est ce qui est représenté par les différentes phases de la montée de la courbe de « température ». Elle illustre un modèle optimiste de réduction effective des impacts et la mise en œuvre d'actions de gain net mutuel et efficace.

En conclusion, la compagnie minière a vu ses relations communautaires se détériorer avec pour conséquence systématique la mise à mal de sa licence sociale d'opération.

Dans le but de redorer son blason, elle a non seulement mis en place plusieurs systèmes de suivi-surveillance des impacts environnementaux, mais a également renforcé sa politique de développement communautaire à travers la mise en œuvre d'un programme de dialogue communautaire, des investissements sociaux, de l'amélioration du cadre de vie des communautés, du développement de l'économie locale, du développement du capital humain et la création d'un mécanisme d'emploi local pour maximiser les bénéfices des communautés.

3.2.2. Stratégie de réengagement des acteurs locaux et l'avenir des populations locales

Les manifestations de la communauté, singulièrement celles menées par des villages propriétaires fonciers traditionnels, ont non seulement permis d'éveiller la vigilance de la compagnie minière face à certains enjeux qui pourraient se transformer en conflits plus sérieux, mais aussi d'identifier et de comprendre les préoccupations des communautés d'accueil. Ainsi, la mine a pu offrir une prémissse à sa licence sociale d'opération et redorer son blason largement décrié, à travers le renforcement de son

arsenal de communication sociale basé dorénavant sur des indicateurs quantifiables et vérifiables.

En effet, après diverses rencontres en 2015 et 2016, la mine et les communautés villageoises de Bouakako et Gogobro ont convenu d'entrer dans un processus formel de négociation inscrit dans le cadre d'une stratégie dite « réengagement communautaire », initiée à Divo le 11 mars 2016, à la suite d'une réunion de conciliation entre l'ensemble des parties prenantes, sous l'arbitrage du préfet de région de Divo et du ministère de l'industrie et des mines. Au cours de cette rencontre, les parties ont décidé de privilégier une solution à l'amiable et définitive aux différends qui les opposent. Ainsi, elles sont parvenues à la conclusion de se rapprocher et d'établir deux protocoles d'accord distincts qui prennent en compte les attentes des villages propriétaires coutumiers.

Le protocole avec le village de Bouakako a été signé le vendredi 3 juin 2016, avec la mise en place d'un comité de suivi de l'application des accords sous l'arbitrage du ministère de l'industrie et des mines et des autorités préfectorales de la région de Divo. Les engagements retenus entre les parties prenantes sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Récapitulatif des engagements issus du protocole d'accord entre la mine et Bouakako

Récapitulatif des engagements de l'accord Newcrest-Bouakako																				
N°	Points discutés	Engagements pris																		
1	Emplois jeunes	Renforcement des capacités des jeunes de Hiré par la formation à différents métiers afin de leur donner des qualifications. Newcrest engagera un consultant pour la mise en œuvre d'un projet de formation qualifiante à Hiré avec l'appui des agences nationales concernées par la formation et l'emploi jeune.																		
2	Création d'activités agropastorales génératrices de revenus	Newcrest s'engage à financer entièrement et hors CDLM des projets agricoles porteurs et viables et dont le dimensionnement aura été préalablement validé par la direction de Newcrest. Newcrest mettra à disposition des communautés y compris Bouakako, une partie des terres se trouvant sur l'entreprise actuelle (FP 640 ha) de la mine de Hiré pour la réalisation desdits projets agricoles Bouakako prendra l'initiative de proposer des projets agricoles viables sur ses propres terres en vue de leur financement par Newcrest.																		
3	Constructions d'infrastructures	<table border="1"> <tr> <td>Lotissement du village</td> <td>Bouakako soumettra une requête précise du projet de lotissement souhaité. La requête devra être chiffrée (évaluation quantitative et financière). Newcrest recommande un projet de lotissement nouveau et non un racclement avec le village existant.</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Newcrest ne prendra de décision finale qu'au regard du projet final soumis par Bouakako</td> </tr> <tr> <td>Construction de neuf (9) logements d'enseignants</td> <td>Newcrest ne peut satisfaire entièrement à la requête de 9 logements d'enseignant. En revanche, elle s'engage à construire quelques logements dont le nombre sera communiqué après une évaluation financière du coût unitaire par maison.</td> </tr> <tr> <td>Dotation en aire de jeu</td> <td>Bouakako proposera un espace propice pour la réalisation de l'aire de jeux à l'appréciation des deux parties. Newcrest réalisera l'aire de jeu à la seule condition que l'espace désigné par le village y soit propice.</td> </tr> <tr> <td>Reprofilage des deux (02) voies d'accès du village</td> <td>Newcrest assurera le reprofilage deux (2) fois par an de la voie principale qui mène à Bouakako à partir de la voie nationale (Divo – Hiré), avec règles pour l'écoulement des eaux de pluie.</td> </tr> </table>	Lotissement du village	Bouakako soumettra une requête précise du projet de lotissement souhaité. La requête devra être chiffrée (évaluation quantitative et financière). Newcrest recommande un projet de lotissement nouveau et non un racclement avec le village existant.		Newcrest ne prendra de décision finale qu'au regard du projet final soumis par Bouakako	Construction de neuf (9) logements d'enseignants	Newcrest ne peut satisfaire entièrement à la requête de 9 logements d'enseignant. En revanche, elle s'engage à construire quelques logements dont le nombre sera communiqué après une évaluation financière du coût unitaire par maison.	Dotation en aire de jeu	Bouakako proposera un espace propice pour la réalisation de l'aire de jeux à l'appréciation des deux parties. Newcrest réalisera l'aire de jeu à la seule condition que l'espace désigné par le village y soit propice.	Reprofilage des deux (02) voies d'accès du village	Newcrest assurera le reprofilage deux (2) fois par an de la voie principale qui mène à Bouakako à partir de la voie nationale (Divo – Hiré), avec règles pour l'écoulement des eaux de pluie.								
Lotissement du village	Bouakako soumettra une requête précise du projet de lotissement souhaité. La requête devra être chiffrée (évaluation quantitative et financière). Newcrest recommande un projet de lotissement nouveau et non un racclement avec le village existant.																			
	Newcrest ne prendra de décision finale qu'au regard du projet final soumis par Bouakako																			
Construction de neuf (9) logements d'enseignants	Newcrest ne peut satisfaire entièrement à la requête de 9 logements d'enseignant. En revanche, elle s'engage à construire quelques logements dont le nombre sera communiqué après une évaluation financière du coût unitaire par maison.																			
Dotation en aire de jeu	Bouakako proposera un espace propice pour la réalisation de l'aire de jeux à l'appréciation des deux parties. Newcrest réalisera l'aire de jeu à la seule condition que l'espace désigné par le village y soit propice.																			
Reprofilage des deux (02) voies d'accès du village	Newcrest assurera le reprofilage deux (2) fois par an de la voie principale qui mène à Bouakako à partir de la voie nationale (Divo – Hiré), avec règles pour l'écoulement des eaux de pluie.																			
4	Etapes vers la reprise de l'Exploration à Hiré Est	<table border="1"> <tr> <td>Barème de compensation des cultures</td> <td>Newcrest et Bouakako solliciteront concrètement par écrit l'avis formel des ministères concernés (Agriculture et Eaux et Forêts) pour requérir respectivement arbitrage et clarification.</td> </tr> <tr> <td>Plaintes résiduelles/ Compensation sur le FP/640ha de Hiré</td> <td>Bouakako transmettra à Newcrest une liste exhaustive des cas de contestation non encore satisfaites dans le cadre des compensations du footprint de 640 ha de la mine de Hiré. En réponse, Newcrest fournira à Bouakako, un tableau du statut de chacun des cas soumis et les actions en cours ou à prendre pour résoudre définitivement ces cas de contestations ou plaintes.</td> </tr> <tr> <td>Récusation du Cabinet Djessan</td> <td>Pour les évaluations et compensations agraires, Newcrest désignera un nouveau géomètre responsable des travaux, en collaboration avec les agents du Ministère de l'Agriculture.</td> </tr> <tr> <td>Comité de suivi</td> <td>Un comité conjoint composé des représentants de la communauté et des membres de l'équipe d'exploration de Newcrest sera désigné pour le suivi des travaux relatifs aux compensations à Hiré-Est. Newcrest s'engage à fournir des équipements minimums à la partie Bouakako dans ce comité, à savoir des chaussures de sécurité, un (1)appareil photo, un (1) ordinateur, des gilets fluorescents...</td> </tr> <tr> <td>Traitements des oppositions et contestation de propriété de terre ou de plantation</td> <td>Sur demande écrite de Bouakako à lui transmettre, Newcrest s'engage à saisir le Préfet et le Sous-prefet du souhait de Bouakako et ne retenir que la seule chefferie de Bouakako pour connaître, arbitrer et trancher les contestations, oppositions et demandes d'arbitrage éventuels sur les terres de Hiré-Est pendant les phases de compensation.</td> </tr> <tr> <td>Délivrance des fiches de comptage des spéculations</td> <td>Newcrest marquera son accord pour délivrer des fiches de comptage des cultures à tous les impactés avant la phase de paiement.</td> </tr> <tr> <td>Emplois spéciaux</td> <td>Création de 30 positions permanentes d'emplois non qualifiés au sein de Newcrest et 5 autres postes auprès de ses sous-traitants au profit de Bouakako et Gogobro</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'exploration à Hiré-Est</td> <td>Pour tous les autres postes additionnels qui se rendront disponibles pendant l'exploration à Hiré-Est, Newcrest s'engage à donner la priorité aux communautés propriétaires de terre. Toutefois une part sera réservée aux autres villages de la zone d'impact.</td> </tr> <tr> <td>Engagement lié aux opérations de Hiré (Chappelle/ Akissiso)</td> <td>Voie de contournement de la fosse de Chapelle Newcrest envisagera des mesures d'atténuation d'impact au profit des communautés impactées par la modification de la voie d'accès aux plantations (trattement des points d'eau, aménagement de la voie, etc.)</td> </tr> </table>	Barème de compensation des cultures	Newcrest et Bouakako solliciteront concrètement par écrit l'avis formel des ministères concernés (Agriculture et Eaux et Forêts) pour requérir respectivement arbitrage et clarification.	Plaintes résiduelles/ Compensation sur le FP/640ha de Hiré	Bouakako transmettra à Newcrest une liste exhaustive des cas de contestation non encore satisfaites dans le cadre des compensations du footprint de 640 ha de la mine de Hiré. En réponse, Newcrest fournira à Bouakako, un tableau du statut de chacun des cas soumis et les actions en cours ou à prendre pour résoudre définitivement ces cas de contestations ou plaintes.	Récusation du Cabinet Djessan	Pour les évaluations et compensations agraires, Newcrest désignera un nouveau géomètre responsable des travaux, en collaboration avec les agents du Ministère de l'Agriculture.	Comité de suivi	Un comité conjoint composé des représentants de la communauté et des membres de l'équipe d'exploration de Newcrest sera désigné pour le suivi des travaux relatifs aux compensations à Hiré-Est. Newcrest s'engage à fournir des équipements minimums à la partie Bouakako dans ce comité, à savoir des chaussures de sécurité, un (1)appareil photo, un (1) ordinateur, des gilets fluorescents...	Traitements des oppositions et contestation de propriété de terre ou de plantation	Sur demande écrite de Bouakako à lui transmettre, Newcrest s'engage à saisir le Préfet et le Sous-prefet du souhait de Bouakako et ne retenir que la seule chefferie de Bouakako pour connaître, arbitrer et trancher les contestations, oppositions et demandes d'arbitrage éventuels sur les terres de Hiré-Est pendant les phases de compensation.	Délivrance des fiches de comptage des spéculations	Newcrest marquera son accord pour délivrer des fiches de comptage des cultures à tous les impactés avant la phase de paiement.	Emplois spéciaux	Création de 30 positions permanentes d'emplois non qualifiés au sein de Newcrest et 5 autres postes auprès de ses sous-traitants au profit de Bouakako et Gogobro	Travaux d'exploration à Hiré-Est	Pour tous les autres postes additionnels qui se rendront disponibles pendant l'exploration à Hiré-Est, Newcrest s'engage à donner la priorité aux communautés propriétaires de terre. Toutefois une part sera réservée aux autres villages de la zone d'impact.	Engagement lié aux opérations de Hiré (Chappelle/ Akissiso)	Voie de contournement de la fosse de Chapelle Newcrest envisagera des mesures d'atténuation d'impact au profit des communautés impactées par la modification de la voie d'accès aux plantations (trattement des points d'eau, aménagement de la voie, etc.)
Barème de compensation des cultures	Newcrest et Bouakako solliciteront concrètement par écrit l'avis formel des ministères concernés (Agriculture et Eaux et Forêts) pour requérir respectivement arbitrage et clarification.																			
Plaintes résiduelles/ Compensation sur le FP/640ha de Hiré	Bouakako transmettra à Newcrest une liste exhaustive des cas de contestation non encore satisfaites dans le cadre des compensations du footprint de 640 ha de la mine de Hiré. En réponse, Newcrest fournira à Bouakako, un tableau du statut de chacun des cas soumis et les actions en cours ou à prendre pour résoudre définitivement ces cas de contestations ou plaintes.																			
Récusation du Cabinet Djessan	Pour les évaluations et compensations agraires, Newcrest désignera un nouveau géomètre responsable des travaux, en collaboration avec les agents du Ministère de l'Agriculture.																			
Comité de suivi	Un comité conjoint composé des représentants de la communauté et des membres de l'équipe d'exploration de Newcrest sera désigné pour le suivi des travaux relatifs aux compensations à Hiré-Est. Newcrest s'engage à fournir des équipements minimums à la partie Bouakako dans ce comité, à savoir des chaussures de sécurité, un (1)appareil photo, un (1) ordinateur, des gilets fluorescents...																			
Traitements des oppositions et contestation de propriété de terre ou de plantation	Sur demande écrite de Bouakako à lui transmettre, Newcrest s'engage à saisir le Préfet et le Sous-prefet du souhait de Bouakako et ne retenir que la seule chefferie de Bouakako pour connaître, arbitrer et trancher les contestations, oppositions et demandes d'arbitrage éventuels sur les terres de Hiré-Est pendant les phases de compensation.																			
Délivrance des fiches de comptage des spéculations	Newcrest marquera son accord pour délivrer des fiches de comptage des cultures à tous les impactés avant la phase de paiement.																			
Emplois spéciaux	Création de 30 positions permanentes d'emplois non qualifiés au sein de Newcrest et 5 autres postes auprès de ses sous-traitants au profit de Bouakako et Gogobro																			
Travaux d'exploration à Hiré-Est	Pour tous les autres postes additionnels qui se rendront disponibles pendant l'exploration à Hiré-Est, Newcrest s'engage à donner la priorité aux communautés propriétaires de terre. Toutefois une part sera réservée aux autres villages de la zone d'impact.																			
Engagement lié aux opérations de Hiré (Chappelle/ Akissiso)	Voie de contournement de la fosse de Chapelle Newcrest envisagera des mesures d'atténuation d'impact au profit des communautés impactées par la modification de la voie d'accès aux plantations (trattement des points d'eau, aménagement de la voie, etc.)																			

Source : Mine d'or de Hiré, juin 2016

Quant au protocole d'accord avec Gogobro, il a permis de fusionner et de réaliser tous les engagements pris par les différentes sociétés ayant exploité la mine de Bonikro. Il s'agit d'abord du procès-verbal et des engagements pris par la mine envers le village de Gogobro, au cours d'une rencontre tenue le 8 septembre 2004, à la salle de réunion de la sous-préfecture de Hiré. Ensuite, le procès-verbal de la rencontre du 26 janvier 2010 entre la mine, les cadres, la notabilité de Gogobro et le ministère en charge des mines, tenue au siège de la mine à Abidjan.

Enfin, le village de Gogobro avait récusé le programme de consultation publique organisé par la mine en août 2015 en vue de la mise à jour périodique de l'EIES du projet de Bonikro.

Le village a, en parallèle, entrepris des négociations avec la mine à l'effet de signer un protocole de synthèse des engagements de 2004 à septembre 2015. C'est l'enjeu du protocole d'accord avec Gogobro, signé le 9 mai 2017 au bureau du sous-préfet de Hiré.

Un comité de suivi de l'application des accords a été également mis en place sous l'arbitrage du ministère de l'industrie et des mines et du préfet de région de Divo. Les engagements retenus entre les parties sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Récapitulatif des engagements issus du protocole d'accord entre la mine et Gogobro

Récapitulatif des engagements de l'accord Newcrest-Gogobro		
N°	Points discutés	Engagements pris
1	Emplois spéciaux	Création de 30 positions permanentes d'emplois non qualifiés au sein de Newcrest et 5 autres postes auprès de ses sous-traitants au profit de Bouakako et Gogobro
2	Adduction en eau dans les ménages	Newcrest s'engage à réparer ou remplacer la pompe du forage actuel qui alimente le village de Gogobro pour améliorer le remplissage du château d'eau du village.
3	Extension du lotissement du village	Newcrest s'engage à étendre le lotissement du village de Gogobro. Le nouveau lotissement portera sur 300 lots.
		Mettre en place un comité technique pour le projet qui sera composé de Newcrest, Gogobro et le cabinet Djessan
4	Autres infrastructures et équipements	Newcrest s'engage à fournir une bâche (8mx6m) et 200 chaises à la communauté de Gogobro
		Newcrest s'engage à fournir une broyeuse aux femmes de la communauté de Gogobro
		Newcrest s'engage à faire le reprofilage deux (2) fois par an de l'axe Hiré - Gogobro - Douaville
		Evaluation de la réhabilitation des quatre bâtiments de l'école au standard du bâtiment construit par LGL Mines en 2010. Une fois les résultats de la réhabilitation connus, Newcrest précisera son niveau d'engagement à la communauté de Gogobro

Source : Mine d'or de Hiré, mai 2017

En choisissant ce mode de résolution de conflits avec les villages propriétaires terriens coutumiers, la mine a pu préserver sa licence sociale d'opération qui s'était dégradée au fil des années à cause, en grande partie, d'un déficit de communication participative.

Discussion et Conclusion

L'exploitation minière par les grandes compagnies a profondément transformé la sous-préfecture de Hiré sur le plan socio-économique. S'inscrivant dans sa politique de responsabilité sociale, la compagnie minière a initié certains projets sociaux afin de lutter contre le chômage des jeunes. Aussi, des infrastructures socio-éducatives et sanitaires telles que des écoles, des foyers des jeunes et des centres de santé ont été construites en faveur des populations. Toutefois, ces réalisations sociales n'ont pas empêché des soulèvements des populations. Ces mécontentements se sont manifestés par des arrêts momentanés des activités de l'entreprise minière ; ce qui est une perte énorme pour l'entreprise tant sur le plan financier que sur sa réputation écornée. Ces tensions entre la compagnie minière et les communautés ont connu leur paroxysme entre 2014 et 2015, à la veille des élections présidentielles de la même année. Ce qui était au cœur des tensions : la revendication de plus d'emplois pour les jeunes, la valorisation des barèmes de compensation foncière et agraire, la gestion des patrimoines culturelles, et le partage des bénéfices du projet minier conformément aux engagements pris par la compagnie. Ces résultats convergent avec les travaux de recherche doctorale de Yobouet (2022) et de Yobo (2022), même si leurs analyses des tensions dans l'économie minière à Hiré n'abordent pas la perspective structuraliste du conflit au sens de Gluckman.

Aussi, afin de maintenir sa licence sociale d'opérer, la compagnie minière a utilisé le dialogue communautaire pour s'inscrire dans une approche de conciliation. Cette démarche menée dans un élan participatif, réalisé sur la base d'informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, a conduit à un « d'apaisement émotionnel » et

poussé les parties à une meilleure compréhension mutuelle et entente sur les modalités de coexistence pacifique et non-violente aux conflits. Cette approche rejoint les orientations contenues dans les travaux de Bastellier (2012) et de Genderon (2014) sur la notion d'acceptabilité sociale des projets miniers et industriels, qui n'est pas à confondre avec l'acceptation sociale de ceux-ci. Pour Bastellier cité par Gendron (2014) : « *Bastellier propose de distinguer le paradigme de l'acceptation sociale désignant de telles stratégies assimilées à des opérations de relations publiques traditionnelles, de celui de l'acceptabilité sociale fondée sur un véritable dialogue entre les décideurs et la population* (Gendron, 2014 :122). Ce point de vue est partagé par Bergeron et al (2016 : 2) : « *L'acceptation est un état statique, un résultat visé par les opérateurs : les politiques y voient un résultat souhaitable, les industriels une barrière à franchir, les communautés une injonction d'origine externe. Le terme d'acceptabilité véhicule l'idée d'un processus, d'une construction sociale impliquant une pluralité de parties prenantes – pas forcément toutes : les mécanismes d'inclusion/exclusion sont au cœur de cette construction* ».

On comprend dès lors que la stratégie communicationnelle est un élément-clé dans la construction sociale des relations entre la compagnie minière et les parties prenantes. Elle représente un indicateur incontournable dans la stratégie de validation durable de la licence sociale d'opérer (Toh, 2020). Ce qui renvoie à la portée sociale des projets miniers et industriels dans les sociétés africaines où les ressources foncières des communautés mises en mal par l'exploitation minière constituent l'essentiel de leurs facteurs de production et de richesse économique et sociale. Ce qui compromet l'avenir et le devenir des communautés rurales, des structures familiales et lignagères. Or, les Etats garant de ce futur deviennent de plus en plus s'inscrire dans une économie capitaliste qui élague cette perspective structurelle des

communautés. Dans ce contexte, le conflit est le moyen d'affirmation, dés-affirmation et de réaffirmation sociales de la communauté, « historiquement bâtie qui contient en son sein les propres facteurs de sa transformation historique » (Comoé-Krou, 1987 :37).

Références bibliographiques

- Ameganvi K. (2015). Impacts économiques du développement du secteur minier dans l'UEMOA. *Document d'Etude et de Recherche* N° DER/14/04, Janvier 2015
- Bergeron K. M., Jébrak M., Yates S., Séguin C., Lehmann V., Le Meur P., Angers P., Durand S. & Gendron C. (2015). Mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet minier : essai de modélisation du risque social en contexte québécois. [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 15 (3), p.53-81
- Calugaru C. (2006). L'exploitation du lignite et la réhabilitation des paysages dans la région minière d'Olténie en Roumanie », *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 46 / 3-4 | 2006, mis en ligne le 18 décembre 2009, consulté le 19 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rge/1444> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rge.1444>
- Chuhan-Pole P., Dabalen A. L. et Bryan C. L. (2020). *L'exploitation minière en Afrique : les communautés locales en tirent-elles parti ? L'Afrique en développement*. Washington, DC : La Banque mondiale.
- Dasgupta P. (2010). Une question de confiance : capital social et développement économique. *De Boeck Supérieur | Revue d'économie du développement*, 2010/4 Vol. 18 | p. 47-96

Ferrary M. (2019). Confiance et accumulation de capital social dans la régulation des activités de crédit. *Revue française de sociologie*, 1999, 40-3. pp. 559-586

Gardner J. (2001). Restaurer des sites miniers pour atteindre des objectifs d'utilisation des terres : l'extraction de la bauxite dans la forêt de Jarrah en Australie Occidentale. *Unasylva*, 207, vol. 52, p. 111-141

Gluckman M. (1955). *Customs and conflict in Africa*. Oxford: Basil Blackwell.

Poulard F., Daupley X., Didier C., Pokryska Z., D'Hugues P., Charles N., Dupuy J.-J., Save M. (2017). Exploitation minière et traitement des minerais. *La mine en France*, Février 2017

PNUD (2011). *Rapport du Partenariat Newcrest Hiré Côte d'Ivoire - PNUD pour le développement des activités économiques et sociales dans la sous-préfecture de Hiré (2011-2015)*.

Toh A. (2020). *Plan d'Engagement des Parties Prenantes du Projet minier de Lafigué*. Rapport. Endeavour

Touraine A. (1965). *Sociologie de l'action*. Paris : Seuil.

Webographie

Deshaises M. (2003). Mines et énergie en Allemagne : enjeux environnementaux et paysages. *Cerpa*, Université de Nancy 2, <http://fig-st-die.education.fr>

ELAW, (2010). Guide pour l'évaluation des EIE de projets miniers, Environmental Law Alliance Worldwide », [En ligne] <http://www.elaw.org/files/mining-eia-guidebook/Full%20French%20Guidebook.pdf>

Perret C. et Abrika B. (2016). « Capital social, confiance et développement territorial. Une étude appliquée en Kabylie », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol.

7, n°2 | Juillet 2016, mis en ligne le 28 juillet 2016, consulté le 19 février 2023

Thomson I. et Boutilier R. G. (2011). *Modelling and measuring the Social License to Operate: Fruits of a Dialogue between Theory and Practice*. Repéré le 10 septembre 2013 à <http://sociallicense.com/publications/Modelling>